

Session Budget primitif du 22 mars 2012

Intervention d'ouverture de Pierre CAMANI Président du Conseil général, Sénateur de Lot-et-Garonne

Chers collègues,
Chers internautes,

Je veux ouvrir cette séance par le témoignage de soutien de notre Assemblée aux familles et proches des victimes récemment tombés sous les balles d'un tueur fou. Aucune cause, aucune revendication ne saurait justifier le recours à la violence. Face à l'intolérance et à la barbarie, face au mépris de l'humanité, nous devons rester unis. Le sud-ouest est une terre de paix et de respect. Elle doit le demeurer et je sais que c'est la volonté infaillible d'une très large majorité de nos concitoyens quelle que soit leur origine ou leur confession. Malgré la douleur et l'incompréhension, nous devons nous garder de stigmatiser telle ou telle communauté. Les préjugés font le lit de la haine. Nous continuerons de les combattre avec force et détermination.

Le terrorisme n'a qu'un seul but : diviser et détruire. La République, elle, n'a qu'un seul objectif : construire la paix et rassembler.

Alors que le ou les coupables semblent être en voie d'être arrêtés et alors que la Justice doit être rendue, il me revient en mémoire ces mots du maire d'Oslo au lendemain de la fusillade qui avait emporté de nombreuses victimes innocentes en Norvège : "Nous allons punir le coupable. La punition, ce sera plus de générosité, plus de tolérance, plus de démocratie".

Je vous propose ainsi d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes. Durant ce moment de recueillement, nous aurons également une pensée pour le Dr. Michel FAURE décédé à l'âge de 75 ans des suites d'une longue maladie. Elu conseiller général du canton de Puymirol de 1970 à 1994, il fut Vice-président de la Commission permanente et secrétaire de la Commission des Affaires sociales du Conseil général.

(Minute de silence)

Annonces administratives

DEPART DE M. PATRICK PEIRANI – ARRIVEE DE M. FRANÇOIS CAZOTTES – DDT

Suite au départ de M. Patrick PEIRANI au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux à Paris (CGAAER), M. François CAZOTTES a été nommé à la tête de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Agé de 49 ans, M. CAZOTTES, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, a débuté sa carrière il y a 26 ans, et a occupé divers postes dans les services déconcentrés du Ministère de l'agriculture (Indre, Tarn et Guyane) et dans le domaine de la coopération internationale, à Haïti, en Mauritanie et au Sénégal.

Depuis 2009, M. CAZOTTES était Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Guyane.

DEPART DE M. CHRISTOPHE COURREGELONGUE – DIRECTION DU CABINET

M. Christophe COURREGELONGUE, Directeur adjoint au Directeur de Cabinet du Conseil général depuis le 11 avril 2011, va, à compter du 1^{er} avril prochain, rejoindre son administration d'origine, l'Education Nationale.

Il sera remplacé par M. Gaël CORRE, âgé de 30 ans, diplômé de l'IEP de Bordeaux (spécialisation « Administration Publique ») et titulaire d'un Master « Gouvernance des institutions et des organisations ». Il occupait depuis 2008 un poste de chargé de mission au cabinet du Président du Conseil général de la Haute Saône.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite préciser quelques éléments de contexte national.

En 2011, le déficit public s'est établi à 5,3% de la richesse nationale, bien loin des promesses d'un retour à l'équilibre des comptes publics. La dette de la France atteint, vous le savez, 1700 milliards d'euros – plus de 85% du PIB : un record depuis la Libération, auxquels il faut ajouter les 130 milliards d'euros de la dette sociale.

Pour le neuvième mois consécutif, le chômage progresse dans notre pays. 8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Elles représentent 13% de la population française.

L'Europe s'installe dans la récession tandis que l'inflation devrait rester à un niveau supérieur à 2% en 2012.

Cette situation est préoccupante. Le Lot-et-Garonne n'est pas à l'écart du monde. Il est lui aussi dans cette réalité de tous les dangers.

A juste titre, les Lot et Garonnais sont inquiets ; inquiets pour l'emploi, inquiets par la flambée des prix des carburants, inquiets pour leur pouvoir d'achat, de manière plus globale, inquiet pour leur avenir.

Sur le front des entreprises, la situation est plus contrastée. Plusieurs sociétés rencontrent d'importantes difficultés de trésorerie liées à la fois à la baisse de la demande et au renchérissement du prix des produits de base.

D'autres, en revanche, sont dans une dynamique beaucoup plus positive. C'est le cas de Métal Temple à Fumel qui envisage un plan d'investissements importants (6 millions d'euros). Par ailleurs, des projets importants de développement d'entreprises sont à l'étude. Il ne m'est pas possible de les évoquer ici dans le détail car ils ne sont pas totalement aboutis. Pour faire face à ces projets et les soutenir, nous avons provisionné 5 millions d'euros en avances remboursables sur le budget 2012. C'est dire l'importance des participations demandées et donc des projets avancés qui se traduiront, s'ils se réalisent, par la création de plusieurs centaines d'emplois.

Une question se pose tout de même. Notre aide en complément de celle du conseil régional est déterminante. Elle est nécessaire pour attirer et soutenir ces projets. Mais jusqu'à quand pourrons nous assumer cette charge ? J'aurais l'occasion d'y revenir.

En tout état de cause, le Conseil général reste très attentif à l'évolution de la situation en mobilisant, autant que de besoins, ses services et ses dispositifs d'accompagnement.

Sur le plan agricole, l'épisode hivernal d'ampleur exceptionnelle que nous avons connu durant la première quinzaine de février a eu des conséquences dramatiques notamment pour la filière maraichère. Il était indispensable de lancer une procédure de classement en calamité agricole et de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ouvrir les droits à indemnisation au profit des exploitants lourdement affectés par le gel. Je souhaite qu'elle aboutisse maintenant dans les meilleurs délais pour venir en aide aux agriculteurs les plus durement touchés.

J'ajoute que la situation hydrologique est également inquiétante. Depuis le 1^{er} septembre, le déficit pluviométrique atteint 30 à 40% et il est peu probable que 2012 soit une année hydrologique normale.

Il n'existe pas à ce jour de relevé fiable des nappes phréatiques. La mise en place d'un suivi complémentaire des nappes superficielles et profondes s'avère nécessaire. J'évoquerai prochainement ce dossier avec le Préfet à l'occasion d'une réunion de travail.

La situation reste néanmoins préoccupante. Dans les semaines qui viennent, nous resterons très vigilants afin que ces conditions climatiques ne pénalisent pas davantage les exploitations lot et garonnaises et particulièrement les éleveurs.

Chers collègues, venons en au cœur de notre sujet. Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui est en tout point conforme à notre débat d'orientations budgétaires du 13 février dernier. Il s'établit à 416,45 millions d'euros. 310,31 millions d'euros seront affectés à la section de fonctionnement et 106,14 millions seront consacrés à nos investissements. L'action sociale et la prévention médico-sociale représentent le poste budgétaire le plus important : 50% des dépenses totales pour un montant de 208 millions d'euros.

Jamais pourtant ; je dis bien jamais, il n'a été aussi difficile de bâtir un budget.

Nous le savons tous, voilà trente ans, le gouvernement de François Mitterrand écrivait la première page de la décentralisation. Pour la première fois dans l'Histoire de France, les collectivités allaient enfin prendre la main sur les grands sujets qui intéressent nos concitoyens dans leur vie quotidienne.

Toutes tendances confondues, nous avons saisi cette magnifique opportunité. La page que nous allions écrire serait celle d'une plus grande liberté des territoires, d'une plus grande solidarité aussi. Les décisions pourraient être enfin prises dans le dialogue et la proximité. Voilà quels étaient les desseins de la décentralisation de mars 1982.

Nous fêtons aujourd'hui les 30 ans d'un Conseil général doté de larges prérogatives. 30 ans, c'est le bel âge ; l'âge de la maturité.

Pendant toutes ces années, les progrès accomplis ont été considérables : progrès dans les collèges qui n'ont plus rien à voir avec ceux du début des années 1980. Progrès sur les routes et les infrastructures qui sont désormais mieux entretenues et sécurisées.

Le Conseil général organise les solidarités vis-à-vis des Lot et Garonnais fragilisés par la vie, l'âge ou le handicap. Il soutient les entreprises qui innovent et créent des emplois. Il équipe et aménage les territoires. Quelle commune n'a pas bénéficié des aides importantes du Conseil général pour rénover son cœur de bourg, moderniser son réseau d'eau et d'assainissement ou créer des structures d'accueil de la petite enfance ?

La liste est longue et nos concitoyens le savent bien. Ils connaissent et reconnaissent de mieux en mieux l'action du Conseil général.

Pourtant, cet anniversaire n'est pas une fête. Depuis 10 ans, la décentralisation a été affaiblie à la fois sur le plan institutionnel comme sur le plan financier.

En 2003, l'acte II de décentralisation avait suscité beaucoup d'espoirs. Il s'agissait d'approfondir les libertés et les responsabilités locales tout en conférant une valeur constitutionnelle au principe d'autonomie financière. Au total, la réforme Raffarin aura donné lieu à davantage de contraintes sans rien garantir financièrement.

Sur le plan budgétaire, l'effet ciseau s'accélère dangereusement traduisant une asphyxie financière voulue et organisée depuis cinq ans.

Cette défiance permanente du gouvernement et du Président de la République à l'égard des contre-pouvoirs locaux prend aujourd'hui l'aspect d'une recentralisation qui n'ose pas dire son nom.

Pour ma part, j'appelle de mes vœux un véritable acte III de la décentralisation. Nous devons refonder le pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités, préciser les compétences de chaque niveau et réaffirmer l'autonomie de gestion des communes, Départements et Régions.

Il est urgent de faire confiance à l'intelligence territoriale. Les élus de ce département démontrent quotidiennement qu'ils en sont dignes.

Malgré les difficultés, la majorité départementale reste fidèle à ses engagements. Chaque décision de ce budget répond au principe de responsabilité. Chaque disposition réaffirme, dans la cohérence, les orientations prises dès 2008 et confirmées en 2011.

I – Un budget responsable tout d'abord

Pour la première fois de son histoire, le Conseil général verra ses ressources diminuer en 2012.

Le gel des dotations de l'Etat jusqu'en 2014 se traduit par une baisse en valeur absolue car l'inflation, elle, continue de progresser. La dotation du Fonds de soutien aux départements défavorisés avait rapporté 2,5 millions d'euros au Lot-et-Garonne en 2011. Elle est supprimée en 2012. Notre autonomie fiscale continue de s'éroder. En 2007, le Conseil général maîtrisait 35% de ses recettes. Aujourd'hui, ce chiffre s'établit à 20%.

Enfin, tout porte à croire que les droits de mutation seront de nouveau orientés à la baisse compte tenu du repli attendu du marché de l'immobilier tandis que le produit de la taxe sur les conventions d'assurance devrait se rétracter de plus de 888 000 euros. Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale (TFB et TFBN, TP) vont diminuer de 1,2 millions d'euros en 2012. Nous venons de l'apprendre et cela n'était pas prévu dans le budget primitif qui vous est présenté.

Que se passera-t-il si, demain, la proposition du Président de la République de diviser par deux les droits de mutation était appliquée ? La réponse est simple. Le Conseil général ne pourrait plus soutenir les communes, les associations, la culture, les entreprises...en un mot toutes celles et tous ceux qui font vivre le Lot-et-Garonne.

Ce constat est réaliste. La sincérité de ce budget primitif en découle directement.

Dans le même temps, les dépenses liées au versement des prestations de solidarité nationales vont continuer de progresser. 98% d'entre elles sont des dépenses obligatoires. Elles sont incompressibles. Nous anticipons 9,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise. Ce sont bien sûr les dépenses liées au RSA à l'APA et à la PCH. Ce sont les dépenses de personnel uniquement liées à la progression normale des carrières – le fameux GVT. Ce sont, enfin, les dépenses induites par l'inflation du prix des carburants et par l'augmentation de la TVA.

Dans le scénario le plus optimiste, nous perdrons 2,5 millions d'euros de recettes par rapport à l'année dernière. Si la crise s'étend comme nous pouvons malheureusement le redouter, la perte pourrait être de 10 millions d'euros.

Plus 9,5 millions d'euros de dépenses supplémentaires ; entre moins 2,5 et moins 10 millions d'euros de recettes : ce budget doit dégager entre 12 et 19,5 millions d'euros d'économies.

Ne pas le faire, c'est mettre la collectivité en danger. Je refuse de courir ce risque.

Notre responsabilité, au contraire, c'est de préserver une situation saine et solide des finances départementales. C'est de continuer à investir pour aménager et équiper le territoire. Notre responsabilité, c'est de rester fidèle à nos engagements pour continuer de construire l'avenir du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais.

La situation reste conforme au tableau dressé lors des orientations budgétaires. Je veux, devant vous, réaffirmer les 5 piliers de notre action en 2012.

Premièrement, les impôts directs départementaux n'augmenteront pas. Nous devons coûte que coûte préserver le pouvoir d'achat des Lot et Garonnais. Toute augmentation de la fiscalité n'aurait pour effet que de pénaliser une population déjà fragilisée par la crise. Nous tenons à protéger les classes modestes et moyennes.

Ensuite, il faut maintenir les finances du Conseil général dans une situation saine. Aujourd'hui notre capacité de désendettement est fixée à quatre ans et demi. Le seuil d'alerte se situe à 8 ans. Nous en sommes loin, mais tout nouveau recours à l'emprunt dégraderait dangereusement cette perspective. Nous nous y refusons d'autant que les conditions d'accès au crédit bancaire sont désormais de plus

en plus difficiles. Tout emprunt nouveau finit par se traduire par des impôts supplémentaires sur les générations futures. Ce n'est pas l'option retenue par notre majorité, contrairement au gouvernement.

En 2012, nous poursuivrons une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous continuerons à diminuer le train de vie du Conseil général sans amputer les services rendus à la population. Cette ambition est réaliste puisque nous la mettons en oeuvre depuis 4 ans. Pour la deuxième année consécutive, les dépenses de fonctionnement n'augmenteront pas en euros constants. Les dépenses d'alimentation ont diminué de 53% depuis 2006 et les dépenses de communication de 37% depuis 2007. Les travaux de sécurisation et de modernisation des réseaux informatiques et téléphoniques de l'Hôtel du Département et des 4 autres sites agenais ont permis de réduire de près de 50% les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance de ces équipements.

La dématérialisation des procédures administratives a déjà généré des économies de gestion importantes (près de 50 000 euros par an de frais postaux et de coûts de production pour les actes administratifs). En 2012, elle sera étendue à la transmission des données budgétaires des établissements médico-sociaux et à la mise en oeuvre du contrôle décentralisé de la scolarité des collégiens dans le cadre des transports scolaires.

Enfin, l'efficacité de la commande publique est renforcée par la nouvelle Charte de la commande publique mise en ligne en 2011. Le recrutement d'un agent spécialisé permettant une centralisation progressive de la fonction achat au sein de notre collectivité, ainsi que l'optimisation des achats devrait permettre de réaliser une économie de 25% par rapport aux coûts habituellement constatés sur de nombreux biens et services.

Depuis 2009, toutes les politiques du Conseil général font l'objet d'une évaluation systématique pour mesurer leur performance. Notre majorité n'hésite pas à réajuster ses actions si cela va dans le sens d'une plus grande efficacité.

La Chambre régionale des Comptes a d'ailleurs souligné l'importance des efforts réalisés par le Conseil général.

Notre responsabilité, c'est aussi de maintenir un bon niveau d'investissements. Je vous rappellerai un seul chiffre : 20% de la commande publique des entreprises lot et garonnaises est du seul fait du Conseil général. J'ai récemment rencontré les responsables de la Fédération Française du Bâtiment 47 à Paris. Il y a deux semaines, j'ai assisté à l'Assemblée générale de la CAPEB. A chaque fois, les artisans et PME du département m'ont redit l'importance de nos investissements dans les infrastructures, les routes et les équipements publics. Ils leur permettent de surmonter directement les difficultés en absorbant une partie de la baisse de la demande privée. Cela va sans dire ; il est absolument nécessaire de préserver nos investissements pour soutenir l'activité et l'emploi dans le département.

Mais pour ce faire, pour protéger des marges d'action importantes, nous devons recentrer nos politiques sur des objectifs prioritaires ; des objectifs en tous points conformes aux engagements de notre majorité. Je précise que les mesures d'économies qui devront être envisagées aujourd'hui, feront l'objet d'un rapport spécial soumis à la commission permanente du 20 avril prochain.

Cela implique un certain nombre de décisions courageuses. Plusieurs opérations d'équipement devront être différées et certains régimes d'aides seront supprimés ou réformés. Les demandes de subventions feront l'objet d'un examen systématique et approfondi.

Mais les efforts que nous devons faire ne seront pas décidés arbitrairement. Tous feront l'objet d'une concertation approfondie et transparente avec nos partenaires.

Le mois dernier, je suis allé à la rencontre des maires de Lot-et-Garonne pour envisager, avec eux, une évolution des régimes d'aides aux communes et aux EPCI. Nous y sommes contraints pour les raisons que j'exposais à l'instant.

Du reste, nous ne sommes pas les seuls puisque cette année, les crédits alloués par l'Etat au titre de la DETR diminuent drastiquement.

En 2012, les aides à l'équipement des communes et des intercommunalités seront circonscrites dans une enveloppe fermée à 4,6 millions d'euros (contre une dépense de 6,9 millions d'euros en 2011). Pour 2012, les demandes d'aides déposées par les communes s'élèvent à 9,2 millions d'euros, soit une augmentation de 22% par rapport à l'an dernier. Vous mesurez ainsi le niveau de l'effort à réaliser. Cette inflation de la demande appelle à une réflexion commune sur les priorités que nous devons nous fixer. C'est pourquoi, j'ai tenu à ce que les propositions que nous aurons à entériner soient le fruit d'un dialogue avec les élus de terrain.

Je rappelle que notre engagement global en faveur des communes et intercommunalités s'est chiffré à 14,5 millions d'euros en 2011, contre 9,2 millions en 2008. Malgré la réduction de l'enveloppe globale en 2012, celle-ci reste supérieure à la période précédant notre arrivée à la tête du département.

Je sais que certains élus de l'opposition sont disposés à aller encore plus loin dans la réduction de ces aides aux communes. Mais il nous faut maintenir un équilibre qui prenne en compte les besoins vitaux des collectivités Lot et Garonnaises.

Les trois réunions de concertation que je viens d'organiser sont le premier acte d'une démarche que nous allons accentuer dès les prochains mois. Le Conseil général ne pourra plus seulement être un guichet, il devra véritablement mettre en œuvre une dynamique de soutien aux projets. Ainsi, nous prendrons mieux en compte les besoins exprimés localement. Ainsi nous renforcerons l'efficacité de la dépense publique. C'est désormais une impérieuse nécessité.

Toujours dans le cadre de ces mesures d'économie, la subvention allouée chaque année au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) sera suspendue pour l'exercice 2012. Vous le savez, cette subvention correspond au reversement au SDEE du produit de la taxe sur les consommations d'électricité perçue par le Conseil général. Elle représentait 1,3 millions d'euros en 2011.

Cette mesure n'a pas pour objectif de rompre notre engagement auprès du SDEE. Tout au contraire, nous voulons relever avec lui le défi du très haut débit et du déploiement de la fibre optique. Le SDEE dispose d'une compétence forte et d'une expérience reconnue dans ce domaine. Il peut et doit jouer un rôle majeur dans le déploiement de la fibre optique en Lot-et-Garonne.

II – Un budget cohérent qui réaffirme nos priorités.

Ces priorités, vous les connaissez. Permettez-moi de les rappeler.

Le Conseil général continuera de construire un Lot-et-Garonne plus attractif, plus moderne et plus solidaire.

Nous conforterons les actions mises en place pour améliorer le quotidien des Lot et Garonnais, pour soutenir leur pouvoir d'achat, pour les aider à se déplacer, à se loger dignement et pour aider ceux qui n'y arrivent plus à retrouver un emploi.

Voilà les objectifs de toutes nos politiques, de tous nos programmes d'action.

Les dossiers dont nous allons débattre intègrent cette volonté de bâtir un Lot-et-Garonne plus dynamique, plus juste et plus solidaire.

Le Programme Départemental d'Insertion 2012-2014 fait de l'insertion par l'emploi, la colonne vertébrale de nos actions en faveur des Lot et Garonnais les plus en difficulté. Il consolide les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi en les élargissant à tous les bénéficiaires du RSA. Les mesures contenues dans ce nouveau PDI inscriront les allocataires dans un véritable parcours d'insertion professionnelle et sociale.

J'ajoute que l'efficacité de ce PDI 2012-2014 sera d'autant plus forte que plus de 120 acteurs de terrain ont été associés à son élaboration en amont.

Parce que nous avons la volonté de mettre en place une politique du logement, inexistante à notre arrivée, et parce que le logement constitue l'une des premières préoccupations de nos concitoyens, le Plan Départemental de l'Habitat pour les années 2012-2017 propose des objectifs ambitieux à la mesure des attentes. Témoignage de notre volonté d'anticiper et de proposer des solutions novatrices, ce PDH est le premier en Aquitaine. Il contient des mesures fortes pour lutter contre l'habitat indigne et l'insalubrité des logements. Il fixe des objectifs précis pour accroître l'offre de logements en répondant aux besoins de chaque territoire. Il donne les moyens de reconquérir les centres ville par le renouvellement urbain qui est la clé d'une meilleure attractivité de nos territoires.

Je veux saluer la qualité des échanges qui ont présidé à l'élaboration de ce plan. Tous les acteurs, du bâtiment, du logement, tous les professionnels et les élus ont concentré leur énergie pour aboutir à ce programme qui tient véritablement compte des besoins exprimés localement. Ce travail partenarial en associant 87 organismes différents a été exemplaire.

Toujours dans le domaine des solidarités, Jean-Luc BARBE et moi avons reçu les fédérations et associations d'aide à domicile le 19 mars dernier. Nous avons voulu cette concertation pour mesurer les attentes des acteurs de ce secteur et leur proposer des pistes de progrès. L'aide à domicile représente 1 800 équivalents Temps Plein, soit plus de 2 500 emplois en Lot-et-Garonne. Avec 2 fédérations et plus de 80 associations locales, ce secteur est la clé de voûte de l'économie sociale et solidaire dans notre département.

Pour la 5^e fois depuis 2008, nous avons décidé de revaloriser le tarif horaire qui sera porté à 18,20 euros au 1^{er} janvier 2012 et 18,50 euros au 1^{er} juillet. Un nouveau point d'étape sera organisé fin juin avec les associations pour préciser les modalités de cette réévaluation. Au total, le Conseil général consacrera 825 000 euros supplémentaires pour soutenir ce secteur qui doit faire face à des difficultés croissantes. Nous assumons nos responsabilités pour continuer d'améliorer les conditions de vie de nos aînés.

Le budget 2012 constitue aussi une étape importante pour la politique départementale en faveur de l'environnement. Avec l'Agenda 21-Plan Climat Energie Territorial, nous contribuons très concrètement à la lutte contre le changement climatique. Les 88 mesures opérationnelles contenues dans ce document sont autant de réponses précises aux crises environnementales, climatiques et énergétiques qui menacent désormais l'équilibre économique et social de notre territoire. Ce plan s'intègre au PCET régional pour davantage de cohérence avec les politiques suivies par nos voisins. Il fait de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre une priorité ; il fait du développement des énergies renouvelables un objectif immédiat.

Avec la présentation du 8^{ème} programme de rénovation des collèges, nous poursuivons un effort de grande ampleur en faveur de l'éducation et des conditions d'étude des jeunes Lot-et-Garonnais. Les 25 millions d'euros alloués à ce programme démontrent que l'éducation et la jeunesse restent plus que jamais la priorité des priorités pour l'exécutif.

Plus d'un million d'euros seront affectés à l'achat de matériel pédagogique pour notamment doter nos établissements des équipements numériques adaptés aux meilleures conditions d'apprentissage. De surcroît, nous accentuons nos efforts en faveur des formations supérieures en leur consacrant 1,2 millions d'euros. Cet important engagement est essentiel afin de proposer un panel complet de formations en Lot-et-Garonne et ainsi éviter ou limiter le phénomène d'aspiration vers les métropoles Toulousaine et Bordelaise.

J'en viens maintenant au développement économique et l'aménagement du territoire qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur.

Le Conseil général poursuivra la mise en œuvre des orientations du Schéma de Développement Economique qui entre dans sa phase de maturité. Nous veillons à la qualité de sa mise en œuvre en associant, chaque fois que nécessaire, tous les partenaires de l'économie traditionnelle, mais aussi de l'économie touristique qui prend une part grandissante en Lot-et-Garonne.

Cette volonté de concertation permanente est la marque de fabrique de notre majorité. Par le partenariat, le dialogue et la transparence, notre action n'en est que plus légitime, mieux comprise et plus efficace.

Vous l'aurez compris, ce budget 2012, c'est d'abord la traduction d'une méthode que notre majorité est fière de pratiquer : la concertation et le partenariat.

Ce sont ensuite deux objectifs clairs : le principe de responsabilité et la cohérence de nos politiques.

La position de la majorité sur la contribution du Lot-et-Garonne à la réalisation du tronçon Bordeaux – Toulouse de la LGV illustre ces principes. Ni plus ni moins.

Comme je m'y étais engagé, un débat que je souhaite serein et réaliste se tiendra ici même le 25 juin prochain. Nous aurons alors l'occasion de préciser les enjeux sur une question majeure qui intéresse l'avenir de notre département.

Pour terminer, je veux faire échos à la proposition de Monsieur Coste, lors de notre dernière session.

Lors du DOB, vous en appeliez à une « gouvernance d'union départementale ». Ce budget est le fruit du dialogue et de concertation avec tous les acteurs du territoire. Pour y parvenir, nous avons travaillé avec tout le monde, sans exclusive, à l'extérieur du conseil général, avec l'ensemble des Maires, comme à l'intérieur du conseil général au sein des commissions.

Par conséquent, je ne doute pas que vous voterez ce budget d'intérêt départemental. Dans le cas contraire, je vous invite à nous soumettre un budget alternatif avec de réelles contre-propositions.

Si tel n'est pas le cas, encore une fois vous aurez cédé à l'idéologie et la politique politicienne au détriment de l'intérêt de notre département.

Je vous remercie.